

**ARRÊTÉ PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE ACCORDEE AU SECRETAIRE DE LA SECTION
DISCIPLINAIRE DU CONSEIL ACADEMIQUE COMPETENTE A L'EGARD DES USAGERS****LA PRESIDENTE DE LA SECTION DISCIPLINAIRE**

- Vu le Code de l'éducation, notamment les articles R. 811-27 et suivants ;
- Vu la nomination de Madame Zira SEMSOUM en qualité de secrétaire de la section disciplinaire du Conseil académique compétente à l'égard des usagers en date du 14 février 2018 ;
- Vu l'arrêté portant composition de la section disciplinaire du Conseil académique compétente à l'égard des usagers en date du 24 janvier 2022 ;

ARRETEArticle 1 :

Délégation est donnée à Madame Zira SEMSOUM pour les actes suivants :

- Les actes d'information de la saisine de la section disciplinaire ;
- Les actes de convocation des membres devant la commission de discipline ;
- Les actes de convocation de la personne poursuivie devant la commission de discipline en charge d'examiner l'affaire ou se prononcer sur une sanction proposée par la Présidente de Sorbonne Université;
- Les actes de notification de la décision de la commission de discipline aux personnes visées à l'article D.811-39 du code de l'éducation.

Article 2 :

Le directeur général des services de Sorbonne Université est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site de Sorbonne Université.

Fait à Paris, le 24 janvier 2022

La Présidente de la section disciplinaire du Conseil
académique compétente à l'égard des usagers

Madame Caterina RICONDA

